VILLE DE PARIS

Direction de la propreté et de l'eau
Direction des finances et des achats

2022 DPE 13 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2021

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget ainsi que les comptes qui y sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Pour l'exercice 2021, les résultats suivants sont constatés :

DEPENSES
Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à..77 088 662,88 euros
Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à90 667 023,85 euros
Soit un total de .....167 755 686,73 euros

RECETTES
Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à ...50 424 866,25 euros
Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à 92 240 238,19 euros
Soit un total de .....142 665 104,44 euros

Soit un déficit de .....-25 090 582,29 euros

Après incorporation des résultats de l'exercice 2020 reportés, soit 23 867 618,94 euros, le résultat pour l'exercice 2021 est déficitaire de 1 222 963,35 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de France et de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 79 759 866,86 euros à l'issue de la décision modificative des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021, soit la dernière décision budgétaire pour 2021.

1.1. Situation des autorisations de programme

Au 31 décembre 2021, compte tenu du montant des autorisations de programme (AP) votées en 2021 (70,8 M€) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constaté au compte administratif (7,6 M€), le stock des AP en cours s'établit à 172,1 M€.

Ce montant tient compte du montant mandaté sur autorisations de programme (crédits réels) en 2021, soit 60,4 M€, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2021 à 147,2 M€.

Stock brut au 31/12/2020	AP votées en 2021	Termes d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/2021	Mandats pluriannuels sur AP cumulés à fin 2021	Dont mandats émis 2021	Stock net AP au 31/12/2021
256 168 059,46	70 837 275,00	7 620 234,90	319 385 099,56	147 235 427,84	60 389 878,71	172 149 671,72

1.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement étaient inscrites à hauteur de 79 759 866,86 euros pour l'exercice 2021.

Elles couvrent principalement des dépenses de modernisation, de rénovation du réseau d'assainissement et les adaptations induites par des aménagements de voirie, des dépenses d'équipement et de remboursements d'emprunt.

Au terme de l'exercice 2021, le montant définitif des mandats émis s'établit à 77 088 662,88 euros.

1.2.1 Les dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

Les dépenses consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2021 à 58 981 698,54 euros.

Ces dépenses correspondent aux opérations suivantes :

- L'opération de création du bassin de stockage « Austerlitz », destiné à permettre la baignade en Seine et en Marne en héritage des Jeux

Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, représente un montant total de 26 157 440,14 euros, dont 18 602,72 euros sont consacrés aux études.

- Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. Il s'établit à 11 003 201,94 euros et comprend :
  - 6 270 855,13 euros de réparation des ouvrages ;
  - 2 100 371,81 euros de travaux de sécurité, dont 805 799,66 euros de dépose d'anciennes canalisations de la Société urbaine d'air comprimé (Sudac), et 1 294 572,15 euros de travaux divers (réparation de voûtes, re-scellement de tampons, remplacement de mains courantes, remblais de branchement de regards d'égout) ;
  - 1 636 120,31 euros relatifs à divers travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville dans les locaux sur le site Delesseux, au pavillon des Ardennes pour l'école de l'eau et l'égout-école, à la halle d'Auteuil, aux lieux d'appel Trudaine, Mazas, Bastille, Valmy, Primatice et Trocadéro, ainsi que dans les locaux de la supervision dans le bâtiment Commandeur ;
  - 995 854,69 euros ont été dépensés en travaux au Musée des égouts pour la mise en place de système audio et la restauration des maquettes.

- Les travaux de réhabilitation du réseau représentent 8 995 149,68 euros. Il s'agit :
  - des travaux de réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 5 439 781,19 euros. En 2021, 4 594 branchements particuliers ont été diagnostiqués et 1 666 réhabilités ;
  - de la réhabilitation des collecteurs des 3ème et 7ème arrondissements, des collecteurs avenue de Ségur, d'Estrée et des rues Charlot et du Temple pour 2 045 577,68 euros ;
  - de la réhabilitation du collecteur Clichy pour 524 819,02 euros ;
  - de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, qui a été réalisée pour un montant de 500 236,49 euros et concerne notamment les rues du Mont Cenis, Moselle, Stendhal et Boudin ;
  - de la réhabilitation des ouvrages visitables pour 484 735,30 euros.

- La rénovation du poste central de supervision des équipements du réseau d'assainissement (Gaaspar) de divers sites a été réalisée à hauteur de 6 128 691,44 euros.

- 3 039 131,72 euros ont été consacrés à des travaux sur le réseau d'assainissement induits par des aménagements en surface, dont 2 208 595,67 euros liés à de petits aménagements de voirie ou de l'espace public et 830 536,05 euros pour les réseaux affectés par l'extension du tramway.

- Les dépenses de logistique s'élèvent à 1 128 624,63 euros, dont 1 091 417,87 euros investis pour l'acquisition de mobiliers et matériels d'exploitation (matériel de sécurité, outillage d'exploitation, équipements en fonte, matériel nécessaire en période de crue, etc.) et 36 789,52 euros pour l'acquisition de mobilier. De plus, un montant de 417,24 euros a été dépensé pour les travaux du garage à bateaux anciennement situé Porte d'Aubervilliers sur le site de Pantin.

- Un total de 950 805,57 euros a été consommé pour la réalisation d'études préliminaires et de certains travaux préparatoires en vue d'aménagements structurels. Il s'agit, d'une part, de dépenses liées à la poursuite des travaux sur le site Bugeaud pour 246 450,96 euros et à l'opération de Nœud-Chapelle pour 4 316,40 euros ; et d'autre part, de 700 038,21 euros consacrés à diverses études liées au dévoiement des égouts dans les 3ème et 7ème arrondissements, au collecteur Bosquet, dans les secteurs de La Chapelle et de la Goutte d'Or, et à la phase 3 de l'opération de calage du modèle hydraulique.

- Les dépenses d'équipement informatique s'élèvent à 848 354,04 euros, dont 480 757,51 euros en renouvellement de matériels, 251 716,66 euros pour le système Tigre, et 115 879,87 euros pour la cartographie en 3D du réseau.

- Un montant de 597 602,48 euros a été versé au titre des avances sur marché.

- Enfin, les travaux d'amélioration de la gestion des sables s'élèvent à 132 696,90 euros, dont 98 157,74 euros pour la remise en état des réservoirs de chasse. Par ailleurs, 34 539,16 euros ont été mobilisés pour des travaux de structure sur le collecteur Marceau et des études d'avant-projet dans le cadre de la création d'un puits dans le secteur de la Bièvre.

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	TOTAL
Aménagements structurels	700 015,14		250 790,43	**950 805,57**
Bassin d'Austerlitz	18 602,72		26 138 837,42	**26 157 440,14**
Gestion automatisée (GAASPAR)	249 890,81		5 878 800,63	**6 128 691,44**
Amélioration des sables	34 539,16		98 157,74	**132 696,90**
Informatique communication	300 796,95	156 158,80	391 398,29	**848 354,04**
Logistique		1 128 207,39	417,24	**1 128 624,63**
Travaux de réhabilitation	1 996 261,24		6 998 888,44	**8 995 149,68**
Grosses réparations	236 830,12	1 213,29	10 765 158,53	**11 003 201,94**
Aménagements de voirie	174 714,94		2 864 416,78	**3 039 131,72**
Avances sur marchés			597 602,48	**597 602,48**

TOTAL	**3 711 651,08**	**1 285 579,48**	**53 984 467,98**	**58 981 698,54**

1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 13, 16)

Les dépenses consacrées aux subventions, emprunts et dettes assimilées se sont élevées à 6 327 369,07 euros. Ainsi :

- L'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) s'élève à 3 376 845,40 euros.

- L'annuité liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur (nature 1641) s'élève à 1 467 249,47 euros.

- Le reversement au Syndicat interdépartemental de l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) de la part de subvention de l'AESN correspondant à sa participation dans les opérations (nature 13111) s'est élevé à 991 133 euros.

- Un reversement de 492 141,20 euros a été réalisé en 2021 aux six partenaires de la Ville en contrepartie de leur participation au projet européen « *Life Adsorb* » de démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales de voirie dans le bois de Boulogne (nature 1317).

1.2.3. Les comptes de tiers (chapitre 45)

Les dépenses au titre des comptes de tiers se sont élevées à 1 220 361,10 euros dont 951 752,09 euros pour les travaux de réaménagement de réseaux liés au prolongement de la ligne 11 ; 243 459,01 euros pour les travaux de modification du réseau pour la mécanisation de la station de métro de la Place d'Italie ; et 25 150 euros de remboursement aux tiers ayant raccordé leur péniche au réseau d'assainissement, afin d'éviter les rejets directs au fleuve.

1.2.4. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 5 678 266,93 euros a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit des annuités d'amortissement des subventions reçues de l'AESN (nature 13911 : 4 862 085,72 euros et nature 13918 : 129 893,04 euros), du SIAAP (nature 13916 : 490 880,23 euros), de la région Ile-de-France (nature 13912 : 108 729,30 euros), de la Ville de Paris (nature 13914 : 73 298,17 euros), du fonds structurel européen (nature 13917 : 13 380,47). Parallèlement, ce montant a été crédité en recettes d'ordre, au chapitre 042 de la section d'exploitation. Cette opération retrace l'amortissement des subventions.

1.2.5. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales se sont élevées à 4 880 967,24 euros, dont 4 175 107,99 euros de reprises d'amortissements de frais d'études suivis de travaux sur

les exercices 2018 à 2020 et 705 859,25 euros d'avances de commandes pour les immobilisations incorporelles.

1.3. Recettes d'investissement

Les titres émis au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 50 424 866,25 euros.

1.3.1. Aides et subventions (chapitres 13 et 16)

Le montant total des aides et subventions perçues s'élève à 16 303 768,77 euros en incluant l'emprunt d'équilibre de 9 000 000,00 euros. Les aides en provenance de l'AESN se sont élevées à 1 868 712 euros en 2021. Elles se répartissent en 64,24 % de subventions et 35,76 % d'avances.

Au chapitre 13 (subventions d'investissement) sont constatées 6 635 450,77 euros :

- Les contributions versées par le SIAAP (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancement se sont élevées à 4 407 696,77 euros dont :
  - 1 890 000 euros portant sur l'opération de création du bassin « Austerlitz » ;
  - 1 326 945 euros correspondant à la prime solidaire versée dans le cadre de l'amélioration des systèmes de collecte et de transport pour la création du bassin Austerlitz (1 275 745 euros), la mise en conformité des branchements particuliers des bateaux-logements (1 200 euros) et la gestion à la source des eaux de pluie (50 000 euros) ;
  - 750 000 euros portant sur la refonte du poste central de supervision Gaaspar ;
  - 340 751,77 euros portant sur la réhabilitation du collecteur Marceau aval ;
  - 100 000 euros portant sur diverses opérations de faibles montants.

- Les subventions de l'AESN, d'un montant de 1 200 394 euros, portées sur la nature 13111, correspondent à des travaux contribuant à la préservation du milieu naturel et intègrent également le solde d'opérations antérieures.

- Le 2ème versement de l'Union européenne pour sa participation au projet européen « *Life Adsorb* » de démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales de voirie dans le bois de Boulogne (nature 1317) s'est établi à 1 027 360 euros.

Au chapitre 16, sont constatés 9 668 318 euros qui comprennent :

- l'emprunt bancaire nécessaire au financement des dépenses d'équipement, à hauteur de 9 000 000 euros, contracté le 31 décembre 2021 auprès de la banque Arkea ;

- les avances ou « prêts à taux zéro » portés sur la nature 1678 d'un montant global de 668 318 euros incluant l'opération de réhabilitation du collecteur du secteur de la Goutte d'Or (632 806 euros) et la réhabilitation de l'ancienne voie privée passage du Mont-Cenis (35 512 euros).

1.3.2. Les recettes en comptes de tiers (chapitres 45)

En comptes de tiers (chapitre 45), 1 074 514,87 euros ont été versés par la RATP, dont 813 117,78 euros pour le dévoiement du réseau nécessaire au prolongement la ligne 11 du métro et 261 397,09 euros dans le cadre la mécanisation de la sortie de la station de métro Place d'Italie.

1.3.3. Les immobilisations en cours (chapitre 23)

Le chapitre 23 voit l'inscription de 50 euros correspondant au trop-versé de l'avance sur l'opération du déversoir d'orage Bugeaud.

1.3.4. Les amortissements (chapitre 040)

La somme de 26 652 574,54 euros correspond à la participation de la section d'exploitation aux dépenses d'investissement, au titre des amortissements (mouvement d'ordre).

1.3.5. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Une recette d'ordre de 4 175 107,99 euros est enregistrée au chapitre 041, nature 2031 et concerne le transfert de frais d'études suivies de travaux sur le compte travaux relatifs aux exercices 2018 à 2020.

Une recette d'ordre de 705 859,25 euros est enregistrée au chapitre 041 (nature 238). Elle correspond à la récupération d'avances, et trouve son pendant en dépenses d'ordre d'investissement (chapitre 041, natures 2313 et 2315).

1.4. Détermination du solde d'exécution cumulé et du besoin de financement de la section d'investissement

1.4.1. Le solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 77 088 662,88 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 50 424 866,25 euros ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2021 de la section d'investissement est déficitaire d'un montant de 26 663 796,63 euros ;
- l'excédent cumulé constaté à la fin de l'exercice 2020 était de 18 125 730,46 euros.

Le déficit cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à 8 538 066,17 euros. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2022 en dépenses de la section d'investissement (D001).

1.4.2. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser (RAR) s'élève à 171 393,82 euros sur les chapitres 20, 21 et 23. Les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2021 et seront repris au budget supplémentaire 2022, en dépenses d'investissement.

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 98 330 221,40 euros lors de la décision modificative des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- le montant des mandats émis est de 90 667 023,85 euros. Le taux de consommation des crédits réels (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 97,69 % des crédits ouverts ;

- le montant des titres émis est de 92 240 238,19 euros. Les recettes réelles (hors opérations d'ordre) ont été recouvrées à hauteur de 99,60 %.

2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2021 s'élèvent à 90 667 023,85 euros.

2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, formation des personnels, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 56,25 % du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 36 736 774,06 euros et le montant des crédits mandatés est de 36 007 753,22 euros, soit un taux de consommation de 98,02 %.

Les dépenses les plus significatives sont les suivantes :

- Les frais d'eau non potable (nature 60611) s'élèvent à 13 678 053,52 euros. Par ailleurs, 520 948,37 euros ont été consommés en autres fluides (eau potable, électricité, gaz, air comprimé, natures 60612, 60613 et 60614) pour alimenter les usines, l'atelier, le magasin et l'ensemble des autres sites du service technique de l'eau et de l'assainissement.

- Le remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287) s'élève à 7 498 200 euros.

- Les dépenses d'entretien et de maintenance (natures 615) s'élèvent à 6 738 586,22 euros, sur 6 874 174,59 euros de crédits ouverts. Elles sont constituées à 72,13 % de frais de curage et de réparation du réseau

d'assainissement (4 860 331,38 euros), à 26,30 % de frais de maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesures du réseau parisien, de ses usines, d'interventions sur les installations de chauffage/climatisation des bâtiments et de maintenance informatique (1 771 943,81 euros). Les 1,57 % restants sont dédiés aux opérations de maintenance préventive des matériels industriels (révision des palans, chariots, élingues, pinces d'accroches ; etc.), aux vérifications des matériels de sécurité (extincteurs) ainsi qu'aux réparations de véhicules (106 311,03 euros).

- Les dépenses au compte 604 correspondent aux travaux réalisés pour le compte de tiers. 105 conventions ont été passées à ce titre en 2021. Les dépenses s'élèvent ainsi à 2 094 603,06 euros. Elles donnent lieu à des recettes sur la nature 704, sous forme d'avances perçues en début de chantier, ajustées au coût définitif en fin d'opération.

- Les dépenses de sous-traitance (nature 611) se sont élevées à 1 125 350,99 euros dont :
  - 1 012 536,33 euros pour la surveillance de l'état du réseau canalisé par inspection télévisée, les frais d'analyse liés au développement des contrôles de rejets illicites en égout ou encore la réalisation de prélèvements liés au contrôle « amiante » ;
  - 101 832,51 euros pour de nouvelles analyses de recherche du virus SARS-CoV-2 sur eaux usées réalisées par la régie Eau de Paris ;
  - 10 982,15 euros pour le projet européen « *Life Adsorb* » de démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales de voirie dans le bois de Boulogne.

- La fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063) représente un montant de 934 533,78 euros.

- Les dépenses de la nature 618 s'élèvent à 219 483,13 euros dont :
  - 175 540,12 euros pour l'effort de formation important poursuivi sur les biocides, les habilitations au certificat d'aptitude au travail en espace confiné (Catec) et les premières sessions de maintien des acquis des compétences Catec pour les agents amenés à descendre dans le réseau ;
  - 43 943,01 euros pour l'achat de documentation technique et la transcription de plans électriques ainsi que l'acquisition, auprès de Météo France, de données météorologiques fines afin de permettre une meilleure anticipation des niveaux de pluie et de crue, améliorer la gestion des flux dans le réseau et limiter ainsi les déversements dans le milieu naturel.

- Enfin, les autres dépenses de gestion courante s'élèvent à 3 197 994,15 euros et comprennent notamment :
  - 1 132 932,72 euros pour les frais de carburant et de location des véhicules (natures 6066 et 6135) ;
  - 608 761,80 euros pour les frais d'assurance en responsabilité civile (nature 6168) ;
  - 465 866,25 euros pour les frais de nettoyage des locaux, en très forte augmentation depuis la crise sanitaire (nature 6283) ;

- 250 187,34 euros pour les taxes foncières, de balayage et sur les bureaux (natures 63513 et 6378).

2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Un montant de 23 884 858,77 euros a été mandaté en dépenses de personnel (rémunération et charges sociales incluses) sur 24 150 000 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 98,90 %.

2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 3 720 069 euros de crédits ouverts en 2021, 3 543 878 euros ont été consommés :

- 3 517 000 euros ont été consommés sur la nature 6743. Ce montant comprend notamment :
  - 3 000 000 euros versés au SIAAP pour la campagne de mise en conformité des branchements particuliers au réseau d'assainissement en amont de Paris dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux de la Seine pour la baignade en héritage des Jeux Olympiques ; cette somme est reversée par le SIAAP aux territoires amont et marque la solidarité de la Ville de Paris pour dépolluer la Seine et permettre sa baignabilité.
  - 517 000 euros de crédits consacrés à l'aide internationale par le biais de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) ou pour les actions de coopération décentralisée suivantes :
    - un 1er versement, d'un montant de 80 000 euros, de la subvention à l'ONG 1001 fontaines pour demain pour son projet d'accès à l'eau potable par l'entreprenariat social au Cambodge ;
    - 80 000 euros ont été versés à l'ONG Acted pour une intervention humanitaire d'urgence en Haïti ;
    - un 1er versement, d'un montant de 60 000 euros, de la subvention à l'ONG Fondation énergie pour le Monde (Fondem) pour son projet « Ranosol » (énergie solaire au service de l'eau à Madagascar) ;
    - un 1er versement, d'un montant de 60 000 euros, de la subvention à l'ONG Ido pour son projet de dispositif autonome de maintenance des points d'eau (Dampe) dans les régions du Logone oriental et occidental au Tchad ;
    - un 1er versement, d'un montant de 55 000 euros, de la subvention à l'ONG Kynarou pour son projet d'accès durable à l'eau et à l'assainissement dans cinq villages du district de Salem en Inde ;
    - un 3ème versement, d'un montant de 55 000 euros, de la subvention à l'ONG Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) pour son projet d'accès à l'assainissement et à la gestion des déchets ménagers dans trois communes périphériques d'Antananarivo à Madagascar ;
    - un 1er versement, d'un montant de 40 000 euros, de la subvention à l'ONG Terre citoyenne & solidaire (TCS) pour son projet de forages pour pompes à motricité humaine en zone rurale au Togo ;
    - un 1er versement, d'un montant de 40 000 euros, de la subvention à l'ONG Codegaz pour son projet d'amélioration à l'accès à l'eau dans les villages de montagne du Népal ;

- 47 000 euros ont été mandatés pour le soutien aux associations en France, dont 35 000 euros pour l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) pour l'organisation de son 100ème congrès en 2021 à Paris, et 12 000 euros pour l'association Surfrider Fondation Europe pour son projet « Paris aquatique et sans plastique ».

- 25 378 euros correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs, lors de l'ajustement des soldes de comptes de tiers (nature 673).

- 1 500 euros ont été versés à l'assureur en règlement de la franchise suite à un sinistre rue d'Antin (9ème arrondissement) (nature 678).

2.1.4. Les charges financières (chapitre 66)

Un montant total de 546 319,12 euros a été réglé au titre des intérêts de l'emprunt contracté pour l'acquisition du bâtiment Commandeur (natures 66111 et 66112).

2.1.5. Les redevances pour concessions (chapitre 65)

31 640,20 euros ont été réglés au titre de droits d'auteur pour la projection d'extraits de films au Musée des égouts (nature 6518).

2.1.6. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique correspond aux dotations au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant de 26 652 574,54 euros.

Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

2.1.7. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser (RAR) s'élève à 355 071,53 euros sur le chapitre 011. Les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2021 et seront repris au budget supplémentaire 2022.

2.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes constatées sur la section d'exploitation totalisent 92 240 238,19 euros pour un montant prévisionnel de 92 588 332,92 euros (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 99,62 %.

2.2.1. Redevance d'assainissement

La recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 62 197 538,85 euros. La « part collecte » reversée par Eau de Paris s'élève ainsi à 60 368 061,92 euros et la redevance applicable aux rejets en égouts des eaux d'exhaure à 1 829 476,93 euros.

La baisse de 1 659 634,06 euros de la part « collecte » de la redevance est consécutive à la baisse de consommation d'eau potable et à l'impact de la crise sanitaire en 2020.

2.2.2. Contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales

Le versement de la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la section de l'assainissement de Paris s'élève à 18 182 000 euros (nature 7063).

2.2.3. Primes d'exploitation versées par l'Agence de l'eau Seine Normandie et autres subventions

Un montant de 1 214 750,49 euros (nature 747) a été perçu en 2021 au titre de la participation du SIAAP aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental.

Des subventions d'exploitation ont été perçues par ailleurs pour un montant de 28 400 euros. Ce montant correspond au versement au titre des diagnostics des réseaux d'eau non potable dans les bois de Boulogne et Vincennes (nature 748).

2.2.4. Produits divers de gestion courante

Les recettes titrées sur le chapitre 75 s'élèvent à 2 032 400,37 euros. Elles recouvrent les redevances payées pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie et informatique.

2.2.5. Remboursement de travaux pour compte de tiers

En lien avec l'inscription en dépenses d'exploitation, les remboursements au titre des travaux effectués pour le compte de tiers s'élèvent à 1 852 901,73 euros (nature 704).

2.2.6. Autres prestations de service

Un montant de 426 965,99 euros a été perçu en 2021 pour prestations de service (frais généraux, dépose de câbles et droits de tournage dans le réseau) (nature 7068).

Un montant de 251 764,23 euros a été versé par le budget annexe de l'eau au titre des frais de gestion de l'exercice 2021 (nature 7087).

Par ailleurs, un montant de 25 200 euros a été enregistré pour mise à disposition de personnel lors d'interventions en égout (nature 7084).

Un montant de 440 euros a été versé par la Compagnie parisienne de chaleur urbaine (CPCU) suite à une demande d'accès au réseau régulé (nature 7088).

2.2.7. Autres produits exceptionnels

323 988,17 euros ont été titrés, correspondant à des dégrèvements, remboursements de trop-perçu de provision de compte de tiers et pénalités (chapitre 77).

2.2.8. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre les opérations d'ordre de transfert entre sections et s'élève pour 2021 à 5 678 266,93 euros.

2.2.9. Variation des stocks

La nature 6037 enregistre un montant de 25 621,43 euros au titre de la valeur des stocks du Musée des égouts.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 90 667 023,85 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 92 240 238,19 euros ;
- le résultat de l'exercice 2021 de la section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 1 573 214,34 euros.

Compte tenu de l'excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2020, soit 5 741 888,48 euros (hors part affectée à la section d'investissement), le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2021 représente 7 315 102,82 euros.

Ce résultat excédentaire cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2022. Il sera inscrit en recettes de la section d'investissement (compte 1068).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris